

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 208**26 février 2003****SOMMAIRE**

Acem S.A., Luxembourg	9973	Dolberg S.A.H., Luxembourg	9950
Aliança, S.à r.l., Luxembourg	9971	Dometic Holding, S.à r.l., Hosingen	9944
Architectes Ingénieurs Services, S.à r.l., Luxembourg	9965	(Le) Domicile S.A., Luxembourg	9962
Architecture & Environnement S.A., Luxembourg	9965	Dynamic First S.A., Luxembourg	9970
Argos Management Soparfi S.A., Windhof	9939	Equicom S.A., Luxembourg	9961
Artbau S.A., Luxembourg	9964	Escalux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	9961
Axima Holding, S.à r.l., Luxembourg	9970	Euro World Business S.A.	9964
B.T.P. S.A., Luxembourg	9946	Euro-Lux Conseil S.A., Rodange	9968
B.T.P. S.A., Luxembourg	9947	Euro-Lux Conseil S.A., Rodange	9968
Ballast Nedam International Product Management Luxembourg, S.à r.l., Keispelt	9983	Euwub Holding S.A., Berdorf	9945
Bautrading (Luxembourg) S.A., Luxembourg	9964	Euwub Holding S.A., Berdorf	9946
Beach Azur S.A., Luxembourg	9952	Farmint Group Holding S.A., Luxembourg	9966
Bernilux S.A.H., Luxembourg	9960	Farmint Group Holding S.A., Luxembourg	9966
BG Construct S.A.	9970	Federspiel, S.à r.l., Helfent-Bertrange	9960
Bureau d'Expertises Vétérinaires, S.à r.l., Luxembourg	9983	Figi Soparfi S.A., Luxembourg	9976
CA & G S.A., Luxembourg	9961	Fimo Invest Holding S.p.A., Milano	9942
CBOS S.A., Luxembourg	9962	Fimo Invest Holding S.p.A., Milano	9944
Cefip, S.à r.l., Howald	9963	Finmasters Holding S.A., Luxembourg	9971
(Le) Chandelier S.A., Luxembourg	9977	Gimble International Luxembourg S.A., Munsbach	9981
(Le) Chandelier S.A., Luxembourg	9977	Grand-Net, S.à r.l., Luxembourg	9960
Clorox (Europe) Financing, S.à r.l., Luxembourg	9977	Grandoptical Luxembourg S.A., Luxembourg	9984
Cobat, S.à r.l., Wasserbillig	9948	Grandoptical Luxembourg S.A., Luxembourg	9984
Cobat, S.à r.l., Wasserbillig	9949	Grandoptical Luxembourg S.A., Luxembourg	9984
Compagnie de Construction Collinaire S.A., Luxembourg	9965	Griko Finance S.A., Luxembourg	9953
Compagnie Financière Saint Georges S.A., Luxembourg	9958	H.B.H. S.A., Luxembourg	9959
Compagnie Financière Saint Georges S.A., Luxembourg	9958	Hahn S.A., Bereldange	9959
Compagnie Immobilière Luxembourgeoise S.A., Luxembourg	9951	Helen Holdings S.A., Luxembourg	9950
Compagnie Immobilière Luxembourgeoise S.A., Luxembourg	9951	Helen Holdings S.A., Luxembourg	9950
Comptabilité et Services, S.à r.l., Luxembourg	9962	Holding d'Investissement et de Placement S.A., Luxembourg	9982
Demetes S.A., Luxembourg	9974	I.G. Consulting S.A., Luxembourg	9939
Distrilook S.A.	9953	Idea S.A., Luxembourg	9954
Dolberg S.A.H., Luxembourg	9950	Immaco S.A., Mersch	9981
		Innovalux Computers, S.à r.l., Luxembourg	9961
		Intertrading Investments S.A., Luxembourg	9969
		Investissements Immobiliers Innovatifs S.A., Luxembourg	9980
		Iris Participations et Investissements S.A., Luxembourg	9962

Klöckner Pentaplast Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	9949	Q.N.T. S.A., Luxembourg	9957
Kunst & Dekoration S.A., Luxembourg	9971	Real Global Holding S.A., Luxembourg	9959
Kyp, S.à r.l.,	9954	Real Immobilier S.A., Luxembourg	9960
Lambda Invest Holding S.A., Luxembourg	9963	Régulux, S.à r.l., Dudelange	9969
Les Must de Cartier S.A., Luxembourg	9981	Régulux, S.à r.l., Dudelange	9969
Lethima S.A., Luxembourg	9954	Régulux, S.à r.l., Dudelange	9969
Lux Catering Financial S.A., Soparfi, Luxembourg	9982	Roskam & Declerck, S.à r.l., Bertrange	9949
Lux-Net, S.à r.l., Luxembourg	9953	(3)S Streamlined Solutions & Services S.A., Luxembourg	9949
Luxumbrella, Sicav, Luxembourg	9975	Sage S.A.H., Luxembourg	9974
M.A. Internationale S.A.H., Luxembourg	9944	Sedilux S.A., Luxembourg	9946
Magic Phone Group S.A.	9983	SGI Ingénierie S.A. Luxembourg, Junglinster	9975
Maison du Lit, S.à r.l., Bertrange	9954	Sinbelux S.A., Luxembourg	9951
Milan International Funds, Sicav, Luxembourg	9976	Sinbelux S.A., Luxembourg	9951
Nei Aarbecht, S.à r.l., Helmdange	9981	Sodefi S.A.H., Luxembourg	9974
Nei Bau, S.à r.l., Helmdange	9981	Star Trade S.A., Luxembourg	9976
P.E.A.C.E. S.A., Dudelange	9953	Surveico S.A., Junglinster	9975
PC Assist, S.à r.l., Roodt-sur-Syre	9966	Tetra, Kayser Paul et Associés, S.à r.l., Bertrange	9959
Peinture Cam. Steffen et Fils, S.à r.l., Grevenmacher	9938	Thunder Holding S.A., Luxembourg	9969
Perholding S.A., Luxembourg	9973	Tipilux S.A., Luxembourg	9965
Piment International S.A., Luxembourg	9944	Viscom Int. Medien- und Kommunikationsberatung, S.à r.l., Luxembourg-Hamm	9964
Polar Bek Construction Management S.A., Luxembourg	9952	Viscom Int. Medien- und Kommunikationsberatung, S.à r.l., Luxembourg-Hamm	9963
Probel S.A., Luxembourg	9952	Workom S.A., Luxembourg	9978
Probel S.A., Luxembourg	9952		
Profit Xpress, S.à r.l., Luxembourg	9962		
Q.N.T. S.A., Luxembourg	9955		

PEINTURE CAM. STEFFEN ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 34, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 73.797.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 10 janvier 2003

Première résolution

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés et dûment signifiée à la société, le capital social fixé à 12.500,- EUR, représenté par 125 parts sociales, entièrement souscrites et libérées, se répartit comme suit:

Monsieur Camille Steffen	
Soixante-deux parts sociales	62
Monsieur Steve Steffen	
Soixante-trois parts sociales	63
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125

Deuxième résolution

Monsieur Camille Steffen démissionne avec effet immédiat de sa fonction comme gérant unique de la S.à r.l., PEINTURE CAM. STEFFEN ET FILS.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne pleine et entière décharge à Monsieur Camille Steffen de sa fonction comme gérant unique.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission avec effet immédiat de Monsieur Camille Steffen de sa fonction de gérant unique. Elle nomme Monsieur Steve Steffen, qui accepte, comme gérant unique. Il aura le pouvoir de représenter la société par sa seule signature en toutes circonstances.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 10 janvier 2003.

PEINTURE CAM. STEFFEN ET FILS, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07466/514/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

ARGOS MANAGEMENT SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 89.577.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 4 novembre 2002, vol. 272, fol. 20, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 5 novembre 2002.

Signature.

(07212/821/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

I.G. CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

STATUTS

L'an deux mille trois, le huit janvier.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

I) La société anonyme PARGESTION S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 80.706,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Serge Atlan, administrateur de société, demeurant à L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie,

en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée à Luxembourg en date du 7 janvier 2003.

II) La société anonyme EURODOM S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 80.684,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Serge Atlan, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée à Luxembourg en date du 7 janvier 2003.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre elles.

Dénomination-Siège-Durée-Objet-Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de I.G. CONSULTING S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société aura pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, notamment en empruntant avec ou sans garanties et en toutes monnaies, y compris par voie d'émission publique d'obligations, dans le respect des conditions légales, ainsi que toutes opérations pouvant s'y rapporter directement ou indirectement ou pouvant en favoriser le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées par des apports en espèces.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration-Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale-Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution-Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-huit, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille trois et par dérogation à l'article quinze, la première assemblée annuelle se tiendra en deux mille quatre.

Souscription

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme PARGESTION S.A., prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
2.- La société anonyme EURODOM S.A., prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions.	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, représentant la contre-valeur de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément, par la production d'un certificat bancaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant au moins approximatif des frais, dépenses et rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, sont évalués sans préjudice à la somme de mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

- la société anonyme PARGESTION S.A., prédésignée;
- la société anonyme EURODOM S.A., prédésignée;
- Monsieur Serge Atlan, prénommé.

Les mandats des administrateurs seront exercés à titre gratuit.

2. L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

la société anonyme FIDUCIAIRE MONTEREY INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

3. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

4. Le siège de la société est fixé au 39, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

5. L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société à l'un de ses membres.

Réunion du Conseil d'Administration

Et à l'instant s'est réuni le conseil d'administration des membres présents ou représentés.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de déléguer la gestion journalière de la société à la société anonyme PARGESTION S.A., prédésignée, avec pouvoir de signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Atlan, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 137S, fol. 79, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

M. Thyès-Walch.

(07471/233/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

FIMO INVEST HOLDING, S.p.A., Société Anonyme.

Siège social: I-20122 Milano, 11/B, Via San Martino.

L'an deux mille deux, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIMO INVEST HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 52.639, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 octobre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 656 du 27 décembre 1995. Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 5 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 840 du 16 novembre 2000.

L'Assemblée est ouverte à huit heures cinquante sous la présidence de Madame Ana Dias, employée privée, demeurant à Bissen,

qui désigne comme secrétaire Madame Annie Marechal, employée privée, demeurant à Schifflange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Réduction du capital social à concurrence de EUR 355,26 (trois cent cinquante-cinq euros vingt-six cents) pour le ramener de son montant actuel de EUR 356.355,26 (trois cent cinquante-six mille trois cent cinquante-cinq euros vingt-six cents) à EUR 356.000,- (trois cent cinquante-six mille euros) par affectation du montant à une réserve libre.

- Annulation des six mille neuf cents (6.900) actions existantes et émission de cent soixante-dix-huit mille (178.000) actions nouvelles qui seront attribuées aux actionnaires au prorata des actions anciennement détenues.

- Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 2,- (deux euros).

- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

- Transfert du siège social de Luxembourg en Italie, et adoption de la nationalité italienne;

- Modification de l'article 1^{er} des statuts pour y prévoir que le siège de la société est fixé à I-20122 Milano, Via San Martino, 11/B;

- Modification de la dénomination en FIMO INVEST HOLDING Spa

- Démission des administrations et du commissaire actuellement en fonction et décharge;

- Nomination de l'administrateur unique et nomination du collège des commissaires;

- Pouvoirs à conférer à Monsieur Marco Luigi Izzo pour représenter la société vis à vis des instances administratives et fiscales en Italie à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant.

- Modifications diverses des statuts en vue de les mettre en concordance avec les besoins italiens en regard du transfert de siège prévu ci-dessus, conformément au projet de nouveaux statuts ci-annexé.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de trois cent cinquante-cinq euros vingt-six cents (EUR 355,26) pour le porter de son montant actuel de trois cent cinquante-six mille trois cent cinquante-cinq euros vingt-six cents (EUR 356.355,26) à trois cent cinquante-six mille euros (EUR 356.000,-) par affectation du montant de trois cent cinquante-cinq euros vingt-six cents (EUR 355,26) à une réserve libre.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'échanger les six mille neuf cents (6.900) actions existantes sans désignation de valeur nominale contre cent soixante-dix-huit mille (178.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) et de les attribuer aux actionnaires au prorata des actions anciennement détenues.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article trois des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois cent cinquante-six mille euros (EUR 356.000,-) représenté par cent soixante-dix-huit mille (178.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société en Italie sans modification de la personnalité juridique et sans dissolution préalable de la Société et de changer la nationalité de la société qui continuera d'exister sous la nationalité italienne.

L'Assemblée générale décide d'établir le siège de la Société en Italie à I-20122 Milano, Via San Martino, 11/B.

En conséquence, le deuxième alinéa de l'article 1^{er} est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à I-20122 Milano, Via San Martino, 11/B.»

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire en fonction et leur donne décharge.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Marco Luigi Izzo, né à Salerno (SA), le 22 septembre 1975, Codice Fiscale ZZIMCL75P22H703C, demeurant à I-27020 Torre D'Isola Fraz, San Varese (PV), via Riviera, 33 comme administrateur unique.

L'Assemblée décide de nommer un collège des commissaires composé de trois membres titulaires et de deux membres suppléants pour une durée de trois ans.

Commissaires:

- Monsieur Ettore Stringa, né à Voghera (PV), le 9 mai 1959, demeurant à I-27100 Pavia, via Sant'Agostino, 12, Codice Fiscale STRTTR59E09M109S, inscrit à l'ordre des «Ragionieri Commercialisti» de Pavia en l'an 1992 au No. 292,

Revisore contabile nominato con DM du 12 avril 1995 publié dans la G.U. 31 bis 4. serie speciale du 21 avril 1995;

- Monsieur Claudio Romagnoli, né à Pavia, le 30 septembre 1968, demeurant à I-27100 Pavia, Via Montebello della Battaglia, 4,

Codice Fiscale RMGCLD68P30G388K, inscrit à l'ordre des «Dottori Commercialisti» de Pavia en date du 18 novembre 1998 au No. 229,

Revisore contabile nominato con D.M. du 5 novembre 1999 publié dans la G.U. 91 du 16 novembre 1999;

- Madame Piera Della Giovanna, née à Pavia, le 3 février 1951, demeurant à I-27048 Somme (PV) Via Roma 41/3,

Codice Fiscale DLLPR151B43G3880,

Revisore contabile nominato con D.M. du 12 avril 1995 publié dans la G.U. 31 bis 4. serie speciale du 21 avril 1995.

Commissaires suppléants:

- Rag. Roberto Romagnoli, né Pavia, le 27 janvier 1928, demeurant à I-27100 Pavia, Viale Lungo Ticino Visconti, 11, Codice Fiscale RMGRRT28A27L840R,

- Rag. Franco Villa, né à Pavia, le 18 avril 1928, demeurant à I-27100 Pavia, Via Maffi, 11, Codice Fiscale VLLFNC28D18G388C.

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conforme à la législation italienne et plus particulièrement de changer la dénomination de la Société en FIMO INVEST HOLDING S.p.A.

L'Assemblée décide qu'une assemblée des actionnaires se tiendra devant notaire au nouveau siège social en Italie pour modifier les statuts de la Société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne et pour adopter les nouveaux statuts en langue italienne.

Une copie des statuts en langue italienne, tels qu'établis par la Société et approuvés par l'Assemblée, est jointe en annexe.

Huitième résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Marco Luigi Izzo pour représenter la Société devant toutes les instances administratives et fiscales en Italie à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'homologation respectivement l'enregistrement en Italie.

Condition suspensive

Les résolutions quatre à huit ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'homologation respectivement l'inscription de la Société en Italie.

Tous pouvoirs sont conférés à Madame Patricia Evrard et/ou à Monsieur Roger Caurla pour faire constater par-devant notaire la réalisation de la condition suspensive.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Dias, A. Marechal, A. Siebenaler et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 76, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

F. Baden.

(07165/200/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

FIMO INVEST HOLDING S.P.A., Société Anonyme.

Siège social: I-20122 Milano, 11/B, Via San Martino.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

F. Baden.

(07166/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

M.A. INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 35.994.

Le bilan au 30 juin 2002/2001/2000, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 379, fol. 30, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2002

L'assemblée appelle aux fonctions d'administrateurs Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire, Madame Denise Vervae, employée privée, L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire et Madame Joëlle Lietz, employée privée, L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire pour une période venant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 30 juin 2003.

Elle appelle aux fonctions de commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg pour une même période.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour la société

Signature

(07213/506/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2003.

DOMETIC HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen.

R. C. Diekirch B 6.352.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 29 novembre 2002, vol. 272, fol. 46, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(90398/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 janvier 2003.

PIMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 66.456.

EXTRAIT

Par réunion du Conseil d'administration du 21 janvier 2003, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par l'article 5 des statuts et par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires,

Monsieur Tristan Tabori

est nommé administrateur-délégué à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion, entendue dans le sens le plus large et sous sa signature individuelle.

Pour PIMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 39, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07326/783/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

EUWUB HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6550 Berdorf, 4, Millewée.

H. R. Diekirch B 6.566.

Im Jahre zweitausenddrei, den zwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Echternach.

Versammelten sich in einer außerordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der anonymen Gesellschaft EUWUB HOLDING S.A., mit Sitz zu L-6550 Berdorf, 4, Millewée,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Diekirch, unter der Nummer B 6.566, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 2. Juli 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1329 vom 13. September 2002,

und deren Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch den handelnden Notar am 1. August 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1438 vom 4. Oktober 2002,

mit einem Gesellschaftskapital von siebenhunderttausend Euro (€ 700.000,-) eingeteilt in sieben hundert (700) Aktien mit einem Nominalwert von je ein tausend Euro (€ 1.000,-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Hans Hubert Brock, Kaufmann, wohnhaft zu L-6550 Berdorf, Millewée 4.

Er beruft zum Schriftführer Frau Marianne Jaminon, Privatbeamtin, wohnhaft zu D- Echternacherbrück, und zum Stimmzähler Frau Anna Elisabeth Kessel, Kauffrau, Ehegattin von Herrn Hubert Brock, wohnhaft zu L-6550 Berdorf, Millewée 4.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals in Höhe von zweihunderttausend Euro (€ 200.000,-) um es von seinem derzeitigen Betrag von siebenhunderttausend Euro (€ 700.000,-) auf den Betrag von neunhunderttausend Euro (€ 900.000,-) zu erhöhen durch die Ausgabe von zweihundert (200) neuen Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Euro (€ 1.000,-).

2.- Zeichnung und Einzahlung der zwei hundert (200) neu geschaffenen Aktien.

3.- Dementsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 3 der Satzung.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um den Betrag von zweihunderttausend Euro (€ 200.000,-) zu erhöhen, um es von seinem derzeitigen Betrag von siebenhunderttausend Euro (€ 700.000,-) auf den Betrag von neunhunderttausend Euro (€ 900.000,-) zu bringen, durch die Ausgabe von zweihundert (200) neuen Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Euro (€ 1.000,-).

Zeichnung und Einzahlung

Die zweihundert (200) neu geschaffenen Aktien werden integral gezeichnet durch Herrn Hans Hubert Brock, vorgeannt.

Alle Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass der Betrag von zweihunderttausend Euro (€ 200.000,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Zweiter Beschluss

Gemäss dem vorherigen Beschluss beschliesst die Generalversammlung den ersten Absatz von Artikel 3 der Satzung wie folgt abzuändern:

Art. 3. Absatz 1. Das Gesellschaftskapital beträgt neunhunderttausend Euro (€ 900.000,-), eingeteilt in neunhundert (900) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Euro (€ 1.000,-).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Sitzung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Brock, E. Kessel, M. Jaminon, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 20 janvier 2003, vol. 354, fol. 53, case 4. – Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 23. Januar 2003.

H. Beck.

(90388/201/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 janvier 2003.

EUWUB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, Millewée.
R. C. Diekirch B 6.566.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 janvier 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 janvier 2003.

H. Beck.

(90389/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 janvier 2003.

SEDILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 30.254.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07320/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

B.T.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 55.673.

L'an deux mille deux, le trente décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme B.T.P. S.A., avec siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 55.673, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 juillet 1996, publié au Mémorial C, numéro 524 du 16 octobre 1996. Les statuts ont été modifiés suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2001, publiées au Mémorial C, numéro 719 du 10 mai 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine Citti, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Myriam Linden, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de EUR 7.783.210,- pour le porter de son montant actuel de EUR 49.578,70 à EUR 7.832.788,70 par:

- l'émission de 251.179 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, rémunérées par un apport effectué par la société FATA FINANZIARIA DI TAROZZI FAUSTO & C.S.A.S. avec siège en Italie, via Calzavecchio 23, Casalecchio di Reno (BO) de 66,667 % du capital social (soit 1.800.000 actions d'une valeur nominale de EUR 0,52 chacune) de la société BARBIERI & TAROZZI HOLDING S.P.A. avec siège en Italie, via Calzavecchio 23, Casalecchio di Reno (BO) inscrite au registre des sociétés de Bologne no 00832011209.

- l'émission de 62.795 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, rémunérées par un apport effectué par la société B & T S.r.l. avec siège en Italie, via Calzavecchio 23, Casalecchio di Reno (BO) de 16,667 % du capital social (soit 450.000 actions d'une valeur nominale de EUR 0,52 chacune) de la société BARBIERI & TAROZZI HOLDING S.P.A. avec siège en Italie, via Calzavecchio 23, Casalecchio di Reno (BO) inscrite au registre des sociétés de Bologne no 00832011209.

2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les deux mille (2.000) actions représentant l'intégralité du capital social de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros soixante-dix cents (49.578,70 €) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Madame la Présidente met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de sept millions sept cent quatre-vingt-trois mille deux cent dix euros (7.783.210,- €) pour le porter de son montant actuel de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix euros soixante-dix cents (49.578,70 €) à sept millions huit cent trente-deux mille sept cent quatre-vingt-huit euros soixante-dix cents (7.832.788,70 €) par:

- l'émission de deux cent cinquante et un mille cent soixante-dix-neuf (251.179) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, rémunérées par un apport effectué par la société FATA FINANZIARIA DI TAROZZI FAUSTO & C.S.A.S. avec siège en Italie, via Calzavecchio 23, Casalecchio di Reno (BO), représentée par Madame Sandrine Citti, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Casalecchio di Reno, le 16 décembre 2002, laquelle procuration restera annexée aux présentes, de soixante-six virgule six cent soixante-sept pour cent (66,667 %) du capital social (soit 1.800.000 actions d'une valeur nominale de EUR 0,52 chacune) de la société BARBIERI & TAROZZI HOLDING S.P.A. avec siège en Italie, via Calzavecchio 23, Casalecchio di Reno (BO) inscrite au registre des sociétés de Bologne no 00832011209;

- l'émission de soixante-deux mille sept cent quatre-vingt-quinze (62.795) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, rémunérées par un apport effectué par la société B & T S.r.l. avec siège en Italie, via Calsalecchio 23, Casalecchio di Reno (BO), représentée par Madame Catherine Day-Royemans, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Casalecchio di Reno, le 16 décembre 2002, laquelle procuration restera annexée aux présentes, de seize virgule six cent soixante-sept pour cent (16,667 %) du capital social (soit 450.000 actions d'une valeur nominale de EUR 0,52 chacune) de la société BARBIERI & TAROZZI HOLDING S.P.A. avec siège en Italie, via Calzavecchio 23, Casalecchio di Reno (BO) inscrite au registre des sociétés de Bologne no 00832011209.

En conformité avec les articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, un rapport a été rédigé par LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., Luxembourg, le 24 décembre 2002 dans lequel les apports sont décrits et évalués.

Ledit rapport conclut comme suit:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier premier alinéa de l'article trois des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à sept millions huit cent trente-deux mille sept cent quatre-vingt-huit euros soixante-dix cents (7.832.788,70 €) représenté par trois cent quinze mille neuf cent soixante-quatorze (315.974) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, s'élève à approximativement 3.900,- €.

Comme l'apport en nature consiste en quatre-vingt-trois virgule trois cent trente-quatre pour cent (83,334 %) des actions d'une société constituée et ayant son siège social dans l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit une exonération du droit d'apport.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Citti, M. Linden, C. Day-Royemans, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 137S, fol. 74, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

P. Frieders.

(07317/212/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

B.T.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 55.673.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

P. Frieders.

(07318/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

COBAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-6601 Wasserbillig, 48, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.194.

L'an deux mille deux, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Romain Zimmer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Marc Jacuzzi, entrepreneur de constructions, demeurant à Wasserbillig, en vertu d'une procuration sous seing privé du 30 décembre 2002, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que Monsieur Marc Jacuzzi, préqualifié, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée COBAT, S.à r.l., avec siège social à L-6601 Wasserbillig, 48, route de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 40.194, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 22 avril 1992, publié au Mémorial C, numéro 425 du 24 septembre 1992, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Alex Weber en date du 21 mars 1996, dont un extrait a été publié au Mémorial C, numéro 303 du 21 juin 1996 et suivant décisions de l'associé unique prises en date du 29 novembre 2001, publiées au Mémorial C, numéro 429 du 18 mars 2002.

2) Que le capital social de la société est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- €) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune.

3) Ces faits exposés, l'associé unique, par son représentant prénommé, a décidé de prendre les résolutions suivantes conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-quinze mille euros (75.000,- €) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (25.000,- €) à cent mille euros (100.000,- €) par la création et l'émission de sept cent cinquante (750) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune.

Souscription et libération

L'associé unique ayant renoncé partiellement à son droit préférentiel de souscription, les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites comme suit:

1) deux cent cinquante (250) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Marc Jacuzzi, entrepreneur de constructions, demeurant à Wasserbillig, représenté par Monsieur Romain Zimmer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu de la procuration précitée,

2) cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par EVP HOLDING LUXEMBOURG S.A., société anonyme holding avec siège social à Luxembourg, représentée par Monsieur Romain Zimmer, préqualifié, agissant en sa qualité d'administrateur et comme mandataire de Monsieur Fernand Sassel, expert-comptable, demeurant à Munsbach, administrateur, en vertu d'une procuration sous seing privé du 31 décembre 2002.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Les parts sociales ont été intégralement libérées moyennant versements en espèces, de sorte que le montant de soixante-quinze mille euros (75.000,- €) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier les articles 6 et 7 des statuts pour les mettre en concordance avec l'augmentation de capital qui précède et de leur donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- €) divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Marc Jacuzzi, entrepreneur de constructions, demeurant à Wasserbillig, cinq cents parts sociales	500
2) EVP HOLDING LUXEMBOURG S.A., société anonyme holding avec siège social à Luxembourg, cinq cents parts sociales	500
Total: mille parts sociales	1.000

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital s'élève à approximativement 1.650,- €.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Zimmer, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 137S, fol. 74, case 2. – Reçu 750 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

P. Frieders.

(07319/212/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

COBAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6601 Wasserbillig, 48, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.194.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

P. Frieders.

(07321/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

3S STREAMLINED SOLUTIONS & SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 12, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 58.485.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07322/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

ROSKAM & DECLERCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 124, rue de Mamer.
R. C. Luxembourg B 55.866.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07323/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 24.674.675,- €.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 84.252.

EXTRAIT

Suivant l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société qui s'est tenue le 30 décembre 2002, et les transferts de parts sociales qui ont été opérés, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Associés	Parts Sociales Ordinaires	Parts Sociales Préférentielles
PENTAPLAST LUXEMBOURG I, S.à r.l.	87.072	687.672
J.P. MORGAN PARTNERS (BHCA), L.P.	19.220	151.860
J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS, L.P.	1.951	15.362
JPMP PENTAPLAST HOLDING, S.à r.l.	597	4.696
DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A.	7.152	8.145
M. Tom Goeke.	1.524	1.736
Total	117.516	869.471

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 39, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07327/260/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

DOLBERG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.499.

Les comptes annuels au 31 mars 2002, enregistrés à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 24, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2003.

FIDUPAR

Signatures

(07335/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

DOLBERG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.499.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Statutaire

qui s'est tenue le 26 septembre 2002 à 14.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes au 31 mars 2003.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 24, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07328/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

HELEN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 37.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 24, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 octobre 2003.

FIDUPAR

Signatures

(07331/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

HELEN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 37.283.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Statutaire

qui s'est tenue le 19 mars 2002 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale prend acte de la décision de M. Bernard Ewen, Commissaire aux Comptes, de ne pas demander le renouvellement de son mandat, le remercie de sa précieuse collaboration et nomme en remplacement:

FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l.

18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 24, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07330/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

SINBELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 77.968.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 24, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 janvier 2003.

FIDUPAR

Signatures

(07332/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

SINBELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 77.968.

—
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
qui s'est tenue le 26 avril 2002 à 14.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée. L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de les renouveler pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 24, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07329/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

COMPAGNIE IMMOBILIERE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 29.696.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 octobre 2002 que:
CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes, en remplacement de FIDUCIAIRE GENERALE DU LUXEMBOURG, son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 15 janvier 2003.

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 29, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07338/799/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

COMPAGNIE IMMOBILIERE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 29.696.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 juin 2002 que Monsieur Loeb Manfred demeurant à B-1180 Bruxelles, 21, rue Langeveld a été coopté administrateur en remplacement de Monsieur Thierry Demain, démissionnaire.

Monsieur Manfred Loeb terminera le mandat de son prédécesseur, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 15 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 29, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07342/799/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

PROBEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 64.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 24, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2003.

FIDUPAR

Signatures

(07334/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

PROBEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 64.921.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

qui s'est tenue le 20 mars 2002 à 11.30 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes vient à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur J. Winandy et de nommer en remplacement COSAFIN S.A., domiciliée 23 avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des autres Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2002.

Pour copie certifiée conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 24, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07380/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

POLAR BEK CONSTRUCTION MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 30.049.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07325/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

BEACH AZUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 81, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 60.438.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 14 janvier 2003 à Luxembourg

L'assemblée générale a décidé ce qui suit:

- 1) Transfert du siège social de L-2310 Luxembourg, 64, avenue Pasteur à L-1469 Luxembourg, 81, rue Ermesinde.
- 2) Approbation de la démission et du déchargement de Monsieur Eric Rousseaux de son mandat social.
- 3) Nomination de Monsieur Jean-Luc Schaus, avocat, demeurant à L-1250 Luxembourg, 99 avenue du Bois, au poste d'administrateur, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels 2002.
- 4) Nomination de la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l. ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, comme nouveau commissaire aux comptes, en remplacement de ELIOLUX, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffmann, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de 2002.

Luxembourg, le 15 janvier 2003.

Pour extrait conforme

C. Werer

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 10, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07337/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

P.E.A.C.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3402 Dudelange, 2, rue Jean Jaurès.
R. C. Luxembourg B 64.220.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2002 a décidé:

d'accepter la démission de Messieurs Antoine Hientgen et Daniel Lefevre comme administrateurs. Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs démissionnaires, Messieurs Antoine Hientgen et Daniel Lefevre, pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale nomme comme troisième administrateur:

Monsieur Steve Laurent, employé, demeurant à Ancerville, France

pour une durée de un an expirant à l'issue de l'assemblée générale de 2003 approuvant les comptes de 2002.

Pour P.E.A.C.E. S.A., Société Anonyme

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 39, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07324/783/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

DISTRILOOK S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 45.662.

Le siège de la société anonyme DISTRILOOK est dénoncé avec effet immédiat.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 3, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07336/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

LUX-NET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 30, boulevard d'Avranches.

R. C. Luxembourg B 8.945.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07339/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

GRIKO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.523.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social le 11 décembre 2002*

Première résolution

L'assemblée après lecture des lettres de démission de Monsieur Patrick Ehrhardt de sa fonction de président du conseil d'administration, de Messieurs Federico Franzina, Jean-Pierre Verlaine et Madame Irène Acciani de leur fonction d'administrateurs, décide d'accepter ces démissions.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs Monsieur Fausto Tarozzi, né le 12 décembre 1936 résident à Milano, via Rossetti Gabriele N° 17 (ITA), Monsieur Conrad Mularoni, né le 13 septembre 1955 résident à San Marino, piazzale della Stazione N° 7 et Monsieur Giuseppe Della Putta né le 8 mars 1942, résident à Ostellato (FE) via Picasso N° 9 (ITA), diminuant ainsi le nombre des administrateurs de quatre à trois.

Toutes ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aux fins de réquisition

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 37, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07422/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

MAISON DU LIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 99, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 24.675.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07340/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

LETHIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 63, rue Albert 1er.
R. C. Luxembourg B 48.720.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07341/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

IDEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 29.649.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07343/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

KYP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 54.982.

Assemblée Générale de cession de parts

L'an deux mille deux, le 26 avril s'est réuni l'associé unique de la société à responsabilité limitée KYP et qui a déclaré représenter l'entièreté du capital social, soit:

Monsieur Verschueren Cyril, demeurant Varenslaan 26 à B-9900 Eeklo lequel a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Verschueren Cyril préqualifié, cède et transporte sous toutes les garanties de fait ou de droit 100 parts sociales sur 100 de la société, soit à l'intégralité du capital à Monsieur Dadi Mohamed, demeurant rue de la Carpe, 45 à B-1080 Molenbeek Saint-Jean qui y consent pour la somme de mille euros ce dont il consent bonne et valable quittance.

Deuxième résolution

le capital social est désormais réparti comme suit:

- Dadi Mohamed	100/100
Total	100/100

Ensuite, le nouvel associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La démission de Monsieur Verschueren prénommé de son poste de gérant est acceptée avec décharge pleine et entière, le nouvel associé déclarant en outre avoir été mis entièrement au courant de la situation financière et administrative de la société.

Deuxième résolution

Est appelé à la fonction de gérant pouvant engager la société par sa seule signature: Monsieur Dadi Mohamed préqualifié.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Signatures.

Enregistré à Capellen, le 12 juin 2002, vol. 138, fol. 81, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

(07363/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Q.N.T. S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le huit janvier.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

I) La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), IBC numéro 149597,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Patrick Moinet, employé privé, demeurant à Rulles (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 7 janvier 2003.

II) La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City (Panama),

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Patrick Moinet, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 7 janvier 2003.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre elles.

Dénomination-Siège-Durée-Objet-Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de Q.N.T. S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, civiles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'importation, l'exportation, la vente en gros et au détail, la production dans le sens le plus large du terme, de tous produits alimentaires non-transformables et transformables, de vêtements, matériel et mobilier qui concerne le sport et les soins du corps en général ainsi que la consultance dans les domaines concernés; elle peut notamment recourir à la sous-traitance pour le façonnage de ces produits.

La société a également pour objet le travail de consultance dans le sens le plus large du terme ainsi que le développement, l'achat, la vente, la prise de licences ou l'octroi de licences, de brevets, de marques, de know-how et d'actifs mobiliers apparentés.

La société peut aussi s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

La société peut, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, accomplir tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet.

La société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration-Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois d'avril à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale-Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution-Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-huit, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille trois et par dérogation à l'article quinze, la première assemblée annuelle se tiendra en deux mille quatre.

Souscription

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société BRIGHT GLOBAL S.A., prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
2.- La société DAEDALUS OVERSEAS INC., prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions.	310

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, représentant la contre-valeur de trente et mille euros (EUR 31.000,-), de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément, par la production d'un certificat bancaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant au moins approximatif des frais, dépenses et rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, sont évalués sans préjudice à la somme de mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Le siège de la société est fixé à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Moinet, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 janvier 2003, vol. 137S, fol. 81, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

M. Thyes-Walch.

(07468/233/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Q.N.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 8 janvier 2003

Les actionnaires de la société anonyme Q.N.T. S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident de nommer en qualité d'administrateurs de la société pour une durée de six ans:

- Monsieur Riccardo Moraldi, commercialiste, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Freddy Thyes, ingénieur, demeurant à Luxembourg, administrateur-délégué.
- Monsieur Stéphane Spedener, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de nommer en qualité de commissaire aux comptes de la société pour une durée de six ans: FIDEI REVISION S.A., société anonyme, avec siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

BRIGHT GLOBAL S.A. / DAEDALUS OVERSEAS INC.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 99, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07469/233/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE SAINT GEORGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 45.895.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 18 juillet 2001

A l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de COMPAGNIE FINANCIERE SAINT GEORGES S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Jean Faber, administrateur de la société avec effet rétroactif au 26 août 1998;
- d'accepter la démission de Monsieur Didier Kirsch, administrateur de la société avec effet rétroactif au 26 août 1998;
- d'accepter la démission de Monsieur Norbert Coster, administrateur de la société avec effet rétroactif au 26 août 1998;
- d'accepter la démission de REVILUX S.A., commissaire aux comptes de la société avec effet rétroactif au 26 août 1998;
- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg, administrateur de la société avec effet rétroactif au 26 août 1998, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2003;
- de nommer INTERMAN SERVICES LIMITED, Wickams Cay, P.O. Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, administrateur de la société avec effet rétroactif au 26 août 1998, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2003;
- de nommer LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED, Wickams Cay, P.O. BOX 662, Road Town, British Virgin Island, administrateur de la société avec effet rétroactif au 26 août 1998, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2003;
- de nommer LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED, Wickams Cay, P.O. BOX 662, Road Town, British Virgin Island, commissaire aux comptes, 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg de la société avec effet rétroactif au 26 août 1998, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2003;
- d'autoriser le Conseil d'Administration à nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. administrateur-délégué avec effet rétroactif au 26 août 1998, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle en 2003;

Signature

Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2001, vol. 556, fol. 30, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07474/710/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE SAINT GEORGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 45.895.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 18 juillet 2001

Au conseil d'Administration de COMPAGNIE FINANCIERE SAINT GEORGES S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., qui pourra engager la société par sa seule signature avec effet rétroactif au 26 août 1998;

Luxembourg, le 18 juillet 2001.

Signature

Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2001, vol. 556, fol. 30, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07475/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

H.B.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 29.648.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07344/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

REAL GLOBAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 85.955.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 janvier 2003 que:

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes, en remplacement de FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée démissionnaire.

Luxembourg, le 15 janvier 2003.

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 29, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07345/799/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

HAHN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22, rue du X Octobre.
R. C. Luxembourg B 31.286.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07346/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

TETRA, KAYSER PAUL ET ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 74.465.

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2002

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés et dûment signifiée à la société, le capital social fixé à 125.000,- EUR, représenté par 500 parts sociales, entièrement souscrites et libérées, se répartit comme suit:

Paul Kayser	
quatre cent dix parts sociales	410
Gilbert Befort	
soixante-quinze parts sociales	75
Patrick Wallers	
quinze parts sociales	15
Total: cinq cents parts sociales	500

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07465/514/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

GRAND-NET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 3, rue Jean Origer.
R. C. Luxembourg B 10.631.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07347/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

REAL IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 85.958.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 janvier 2003 que:

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes, en remplacement de FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée démissionnaire.

Luxembourg, le 15 janvier 2003.

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 29, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07348/799/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

FEDERSPIEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Helfent-Bertrange, 16A, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 37.712.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07349/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

BERNILUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 77.857.

EXTRAIT

A la suite de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 21 janvier 2003, le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Laurent Heiliger, administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, administrateur, ingénieur demeurant professionnellement au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, administrateur-président, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

A été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Ce mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Avec effet au 21 janvier 2003, le siège social de la société est transféré au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour BERNILUX, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 35, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07485/833/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

ESCALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4027 Esch-sur-Alzette, 12, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 68.158.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07350/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

CA & G S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 85.217.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2002 que:

- CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège au 50, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de FIDEI REVISION, S.à r.l., démissionnaire.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 29, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07351/799/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

EQUICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 24, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 54.977.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07352/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

INNOVALUX COMPUTERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 32, avenue des Bois.
R. C. Luxembourg B 67.536.

Assemblée Générale de cession de parts

L'an deux mille trois, le 6 janvier, se sont réunis les associés de la société à responsabilité limitée INNOVALUX COMPUTERS, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 32, avenue du bois, lesquels ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Michel Fonck, demeurant 9, rue Saint-Jean à B-6700 Arlon cède et transporte sous toutes les garanties de fait ou de droit les 50 (cinquante) parts sociales qu'il détient dans la société à Monsieur Flemming Petersen, demeurant à 32, avenue du bois à Luxembourg.

Deuxième résolution

La société est désormais unipersonnelle à responsabilité limitée, le capital étant intégralement détenu par Monsieur Flemming Petersen, préqualifié.

Troisième résolution

Le nouvel associé unique ainsi réuni, la démission de Monsieur Michel Fonck, préqualifié a été acceptée. Décharge lui est donnée pour son mandat passé.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

M. Fonck / F. Petersen

Le cédant / Le cessionnaire

Enregistré à Capellen, le 24 janvier 2003, vol. 139, fol. 68, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(07365/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

LE DOMICILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 38.324.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07353/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

IRIS PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 83.168.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 janvier 2003 que:

- CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège au 50, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, a été nommé Commissaire aux comptes en remplacement de FIDEI REVISION, S.à r.l., démissionnaire.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 29, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07354/799/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

COMPTABILITE ET SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 53.755.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07355/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

CBOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 12, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 58.428.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07356/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

PROFIT XPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 85.019.

La soussignée atteste par la présente que suivant la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juillet 2002 a été nommé gérant unique Monsieur Edouard A. Meelis, conseiller, demeurant à Middelburg, Pays-Bas à effet au 1^{er} août 2002 en remplaçant avec décharge entière et définitive J.H. van Leuvenheim.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 juillet 2002.

PROFIT EXPRESS, S.à r.l.

J.H. van Leuvenheim

Gérant Unique

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 29, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07369/816/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

LAMBDA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 41.447.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2002 que:
FIDEI REVISION, ayant son siège social 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a été nommée Commissaire aux Comptes, en remplacement de FIDEI S.A., démissionnaire.

FIDEI REVISION reprendra le mandat de son prédécesseur.
Luxembourg, le 15 janvier 2003.

pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 29, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07357/799/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

CEFIP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2446 Howald, 12, Ceinture des Rosiers.
R. C. Luxembourg B 58.016.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07358/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

**VISCOM INT. MEDIEN- UND KOMMUNIKATIONSBERATUNG, S.à r.l.,
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1718 Luxemburg-Hamm, 48, rue Haute.
H. R. Luxemburg B 54.959.

Im Jahre zweitausenddrei, den achten Januar,

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher,

Ist erschienen:

Herr Frank Heinrich, Journalist, geboren am 25. April 1960 zu Hamburg (D),

wohnhaft in D-22605 Hamburg, Elbchaussee 194B,

hier vertreten durch Herrn John Weber, beruflich wohnhaft zu L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne,

auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift am 16. Dezember 2002 zu Hamburg,

welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Welcher Komparent handelnd in seinen vorerwähnten Eigenschaften den unterzeichneten Notar ersucht Folgendes zu beurkunden:

Der Komparent Frank Heinrich, hier vertreten wie vorerwähnt, ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung VISCOM INT. MEDIEN- UND KOMMUNIKATIONSBERATUNG, S.à r.l., mit Sitz in L-1625 Howald, 28, rue Théodore Gillen, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 54.959,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den damals in Düdelingen amtierenden Notar Joseph Elvinger, am 14. Mai 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 407 vom 22. August 1996, zum letzten Mal abgeändert gemäss einer ausserordentlichen Generalversammlung abgehalten unter Privatschrift am 16. Juli 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 108 vom 21. Januar 2002.

Der Gesellschafter erklärt eine Gesellschafterversammlung abzuhalten und ersucht den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-1625 Howald, 28, rue Théodore Gillen nach L-1718 Luxemburg-Hamm, 48, rue Haute zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolge der obigen Sitzverlegung, erklärt der Gesellschafter Artikel zwei der Satzungen der Gesellschaft abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2.** Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg.»

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Weber, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 janvier 2003, vol. 518, fol. 80, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 23. Januar 2003.

J. Gloden.

(07386/213/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

**VISCOM INT. MEDIEN- UND KOMMUNIKATIONSBERATUNG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1718 Luxembourg-Hamm, 48, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 54.959.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(07387/213/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

BAUTRADING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 29.071.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07359/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

**ARTBAU S.A., Société Anonyme,
(anc. IDEA S.A.).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 31.927.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07360/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

EURO WORLD BUSINESS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 64.274.

La soussignée, EUROLUX MANAGEMENT S.A., ayant son siège social au 15, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, atteste par la présente que la société

EURO WORLD BUSINESS S.A.

n'est plus domiciliée aux bureaux de EUROLUX MANAGEMENT S.A., situés 15, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et n'a plus son siège social à cette adresse depuis le 20 décembre 2000

Réquisition pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 20 décembre 2000.

EUROLUX MANAGEMENT S.A.

J.H. van Leuvenheim

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 547, fol. 51, case 6. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07364/816/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

ARCHITECTES INGENIEURS SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 23.313.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07361/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

ARCHITECTURE & ENVIRONNEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 42.538.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07362/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

COMPAGNIE DE CONSTRUCTION COLLINAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 57.045.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2002 que:

FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée ayant son siège social 50, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes, en remplacement de FIDUCIAIRE GENERALE DU LUXEMBOURG, démissionnaire.

FIDEI REVISION reprendra le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 15 janvier 2003.

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 29, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07366/799/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

TIPILUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 78.025.

EXTRAIT

A la suite de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 janvier 2003, le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Laurent Heiliger, administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, administrateur, ingénieur demeurant professionnellement au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

- Monsieur Henri Grisius, administrateur-président, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

A été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Ce mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Avec effet au 22 janvier 2003, le siège social de la société est transféré au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

Pour TIPILUX, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 35, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07486/833/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

FARMINT GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 55.622.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 40, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

(07371/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

FARMINT GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 55.622.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 40, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

(07372/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

PC ASSIST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6913 Roodt-sur-Syre, 3, Am Geher.

STATUTS

L'an deux mille trois, le trois janvier.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur José Marques Sousa, employé privé, demeurant à L-6913 Roodt-sur-Syre, 3, am Geher.
- 2.- Madame Chantal Zeyen, sans état particulier, épouse de Monsieur José Marques Sousa, prénommé sub 1.-, demeurant à la même adresse.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée que les parties déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce d'équipement informatique et de bureau à l'exclusion de toute activité relevant de la profession d'ingénieur-conseil en informatique et du métier d'électronicien d'équipements bureautiques et téléinformatiques.

Elle pourra également prendre toute participation directe ou indirecte dans toutes affaires commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à son objet.

La société pourra enfin effectuer toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, civiles ou commerciales lui permettant de réaliser son objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. La société prend la dénomination de PC ASSIST, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Roodt-sur-Syre.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes autres localités du pays, ainsi qu'à l'étranger.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur José Marques Sousa, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Chantal Zeyen, épouse José Marques Sousa, prénommée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont toujours librement cessibles.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera entre l'associé survivant et les héritiers et représentants de l'associé décédé, titulaire des parts de leur auteur.

Toutefois, dans le cas où l'associé décédé ne laisserait ni conjoint survivant, ni enfants légitimes ou descendants d'eux, les associés survivants auront la faculté de racheter, soit en totalité, soit en partie, les parts dépendant de la succession, à la charge de faire connaître leur intention à cet égard aux héritiers et représentants de l'associé décédé, dans un délai de trois mois à partir du décès.

Le prix de rachat sera fixé sur base de la valeur nette moyenne des parts telle que celle-ci se dégage des trois derniers bilans.

Dans le rachat se trouvera englobée la part de bénéfices acquise au jour de la cession.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Gérance

Art. 13. Les affaires et intérêts de la société seront gérés et administrés par un ou plusieurs gérants ayant les pouvoirs les plus étendus pour engager la société à l'égard de tiers conformément à son objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La durée des fonctions du gérant n'est pas limitée.

L'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. Les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission pour quelque cause que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2003.

Art. 19. Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges et des amortissements nécessaires constituent les bénéfices nets.

Sur les bénéfices nets il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé. L'assemblée générale des associés, sur recommandation de la gérance, détermine l'affectation des bénéfices nets annuels.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée à L-6913 Roodt-sur-Syre, 3, am Geher.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme:

- a) Monsieur José Marques Sousa prénommé, en qualité de gérant technique de la société;
- b) Madame Chantal Zeyen prénommée, en qualité de gérant administratif de la société.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Déclaration pour le fisc

Monsieur José Marques Sousa et Madame Chantal Zeyen déclarent être époux et requièrent la réduction du droit d'apport prévue en matière de sociétés familiales par l'article 6 de la loi du 29 décembre 1971.

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des comparants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations administratives requises pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Marques Sousa, C. Zeyen, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 16CS, fol. 46, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

M. Thyès-Walch.

(07470/233/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

EURO-LUX CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 81, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 83.030.

—

OXFORDSHIRE SERVICES LTD renonce par la présente aux fonctions de commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 28, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07447/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

EURO-LUX CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 81, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 83.030.

—

OXFORDSHIRE SERVICES LTD renonce par la présente aux fonctions de commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 28, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07448/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

REGULUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 69, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.725.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07406/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

REGULUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 69, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.725.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07407/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

REGULUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 147, route de Burange.
R. C. Luxembourg B 55.725.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07408/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

INTERTRADING INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 49.633.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2002 que:
FIDEI REVISION, ayant son siège social 50, Val Fleuri L-1526 Luxembourg a été nommée Commissaire aux comptes, en remplacement de FIDEI S.A., démissionnaire.

FIDEI REVISION reprendra le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 15 janvier 2003.

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 29, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07367/799/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

THUNDER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 51.162.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 17 mai 2002

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la Société du 22, boulevard Royal, L-2952 Luxembourg au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 24, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07379/009/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

DYNAMIC FIRST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 87.000.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 janvier 2003 que:
CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes, en remplacement de FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée, démissionnaire.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 29, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07368/799/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

AXIMA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.666.

—
La soussignée atteste par la présente que suivant la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 janvier 2003 a été nommé gérant unique Monsieur Johan E. Vrolijk, Conseiller, demeurant à Beaufort à effet au 20 janvier 2003 en remplaçant avec décharge entière et définitive J.H. van Leuvenheim.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 janvier 2003.

AXIMA HOLDING, S.à r.l.

J.H. van Leuvenheim

Gérant Unique

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 29, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07370/816/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

BG CONSTRUCT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 86.333.

—
Suite à l'assemblée générale du 1^{er} juillet 2001, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Briquemont Yves de son poste d'administrateur-délégué. Il conserve néanmoins sa charge d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de Madame Vieuxtemps Marie-France et de Briquemont Serge de leur poste d'administrateur.

Décharge leur est donnée pour leur mandat passé.

Troisième résolution

Sont appelés en remplacement des deux administrateurs démissionnaires et nommés administrateurs-délégués:

Monsieur Van Leeuwen Bernard, demeurant rue de la Huuscht, 54 à B-6700 Arlon Barnich.

Monsieur Van Leeuwen Reinold, demeurant Autelbas, 18 à B-6700 Arlon Barnich.

Quatrième résolution

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

1. Briquemont Yves, Chemin des Naux, 18 à B-6769 Robelmont, administrateur.

2. Van Leeuwen Bernard, demeurant rue de la Huuscht, 54 à B-6700 Arlon Barnich, administrateur-délégué.

3. Van Leeuwen Reinold, demeurant Autelbas, 18 à B-6700 Arlon Barnich, administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le rapporteur

Enregistré à Capellen, le 7 août 2002, vol. 139, fol. 7, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

(07402/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

KUNST & DEKORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 61.411.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 40, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

(07373/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

FINMASTERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 47.790.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 40, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

(07374/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

ALIANÇA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2516 Luxembourg, 17, rue Herbert Schaefer.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le treize janvier.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée:

A comparu:

Madame Filomena Fernandes Tavares, aide-soignante, demeurant à L-2516 Luxembourg, 17, rue Herbert Schaefer.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée sous forme d'une société unipersonnelle et qui sera régie par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 28 décembre 1992, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la tenue d'une agence matrimoniale. En outre, la société se chargera de mettre en relation des partenaires d'affaires, sur base de commission.

La société peut s'associer ou représenter des personnes physiques ou morales poursuivant le même objet.

La société pourra exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et d'une façon générale pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales et financières, immobilières ou mobilières rentrant dans son objet social ou de nature à en favoriser l'accomplissement ou l'extension.

Elle pourra se servir de collaborateurs internes ou de conseillers externes, qu'elle recrutera, engagera et rétribuera afin d'assurer la réalisation de tout ou partie de son objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modifications des statuts.

Art. 4. La société prend la dénomination de ALIANÇA, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes autres localités du pays et à l'étranger.

Titre II. Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par l'associé unique, Madame Filomena Fernandes Tavares prénommée, par versement en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié par décision de l'associé unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, moyennant accord des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas, cependant, le consentement n'est pas requis lorsque des parts sociales sont transmises soit à des ascendants ou à des descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Gérance

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui vis-à-vis des tiers ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs par les signatures conjointes de deux gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission pour quelque cause que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 17. Pour les sociétés ne comportant qu'un seul associé les dispositions visées à l'article seize ci-avant ne sont pas applicables.

Il suffit que l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés et que ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette opération n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Le premier exercice commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2003.

Art. 19. Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges et des amortissements nécessaires constituent les bénéfices nets.

Sur les bénéfices nets il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2516 Luxembourg, 17, rue Herbert Schaefer.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme en qualité de gérant:

Madame Filomena Fernandes Tavares, prénommée.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement sous sa seule signature.

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la comparante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations administratives requises pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la comparante prémentionnée a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Fernandes Tavares, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 janvier 2003, vol. 137S, fol. 81, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

M. Thyès-Walch.

(07472/233/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

PERHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 47.929.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 janvier 2003 que Monsieur Paolo Lambertini, commercialiste, demeurant CH-6900 Lugano (Suisse), a été coopté en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Paolo Mondia, administrateur démissionnaire. Monsieur Paolo Lambertini terminera le mandat de son prédécesseur. Monsieur Paolo Mondia démissionne également en tant qu'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 29, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07375/799/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

ACEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 60.343.

—

EXTRAIT

Suite à la réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 24 décembre 2002, Monsieur Karim Van den Ende a été désigné en qualité d'administrateur-délégué de la société qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature pour toutes les affaires relatives à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 24 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 38, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07376/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

SODEFI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 52.389.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 24 décembre 2002

Suite à la démission de Monsieur Eric Berg, un siège d'Administrateur de notre société est devenu vacant.
Les Administrateurs ont décidé de nommer:

- COSAFIN S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve aux fonctions d'Administrateur, par voie de cooptation.

La désignation de COSAFIN S.A. comme administrateur n'ayant eu lieu qu'à titre provisoire, il sera procédé à son élection définitive par la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 24, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07377/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

DEMETES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 83.189.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 2002 que:

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes, en remplacement de FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée, démissionnaire.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

Pour publication
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 29, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07378/799/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

SAGE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 43.292.

—
EXTRAIT

A la suite de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 21 janvier 2003, le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Henri Grisius, administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, administrateur, ingénieur demeurant professionnellement au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, administrateur, employée privée, demeurant professionnellement au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

A été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Ce mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Avec effet au 21 janvier 2003, le siège social de la société est transféré au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour SAGE, Société Anonyme Holding
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 35, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07487/833/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

LUXUMBRELLA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 50.794.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires («l'Assemblée») du Compartiment
LUXUMBRELLA PARIBAS FIRST SELECTION

(«Le Compartiment») tenue au siège social de la société le vendredi 13 décembre 2002 à 11.30 heures

Première résolution

Le Président informe les actionnaires que le compartiment dénommé WORLDSELECT BNP PARIBAS FIRST SELECTION, auquel il est proposé aux actionnaires de transférer tout le patrimoine du Compartiment, aura la même devise d'expression, la même politique d'investissement et la même structure de commissionnement que le Compartiment. L'agent domiciliataire et administratif sera BNP PARIBAS FUND ADMINISTRATION S.A. La banque dépositaire, l'agent payeur et l'agent de transfert restent inchangés. La société BNP PARIBAS INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY sera nommée en tant que gestionnaire et la société BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT S.A., Paris en tant que sous gestionnaire du compartiment WORLDSELECT BNP PARIBAS FIRST SELECTION.

Ensuite, l'Assemblée décide le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif, rien excepté ni réservé, du Compartiment au compartiment dénommé WORLDSELECT BNP PARIBAS FIRST SELECTION de la Sicav WORLDSELECT, pour une valeur nette d'inventaire correspondant à celle des actions du Compartiment à la date du 13 décembre 2002, savoir EUR 7,01 par action.

L'Assemblée entend et approuve le rapport écrit établi en date du 13 décembre 2002 par le réviseur d'entreprises de la Société, qui restera ci-annexé.

Deuxième résolution

L'Assemblée approuve l'attribution d'actions du compartiment WORLDSELECT BNP PARIBAS FIRST SELECTION à émettre aux anciens actionnaires du Compartiment à raison d'une action de capitalisation nominative du compartiment WORLDSELECT BNP PARIBAS FIRST SELECTION pour une action de capitalisation nominative du compartiment WORLDSELECT BNP PARIBAS FIRST SELECTION pour une action de capitalisation nominative du Compartiment détenue.

Troisième résolution

L'Assemblée constate le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif du Compartiment et décide la clôture du Compartiment.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 24, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07381/009/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

SGI INGENIERIE S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-6142 Junglinster, 6, rue Rham.
R. C. Luxembourg B 7.463.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 35, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

L. Nilles

Directeur

(07384/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

SURVEICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6142 Junglinster, 6, rue Rham.
R. C. Luxembourg B 37.652.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

B. Thunus

Directeur

(07385/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

FIGI SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 57.516.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 décembre 2002 que:

- CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommé Commissaire aux comptes en remplacement de FIDEI REVISION, S.à r.l., démissionnaire.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 29, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07382/799/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

MILAN INTERNATIONAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 58.527.

—
Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 janvier 2003, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Carletto Biolcati,
BANCA POPOLARE COMMERCIO E INDUSTRIA,
Via della Moscova 33, I-20121 Milan

- Monsieur Diego Paolo Cavrioli,
BANCA POPOLARE COMMERCIO E INDUSTRIA,
Via della Moscova 33, I-20121 Milan

- Monsieur Giorgio Ricchebuono,
BANCA POPOLARE COMMERCIO E INDUSTRIA,
Via della Moscova 33, I-20121 Milan

- Monsieur Maurizio Scarica,
BANCA POPOLARE COMMERCIO E INDUSTRIA,
Via della Moscova 33, I-20121 Milan

- Monsieur Francesco Tuccari,
BANCA POPOLARE COMMERCIO E INDUSTRIA,
Via della Moscova 33, I-20121 Milan

- Monsieur Germano Volpi,
BANCA POPOLARE COMMERCIO E INDUSTRIA,
Via della Moscova 33, I-20121 Milan

Pour MILAN INTERNATIONAL FUNDS, Sicav

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 34, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07383/006/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

STAR TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du Conseil d'administration que Monsieur Stewart Norman Harper a été nommé administrateur-délégué de la société avec effet au 29 octobre 2002 pour une période de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 35, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(07411/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

LE CHANDELIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 43.938.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 579, fol. 3, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Signatures.

(07482/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

LE CHANDELIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 43.938.

Le bilan au 27 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 579, fol. 3, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Signatures.

(07483/536/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

CLOROX (EUROPE) FINANCING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 266.100,- USD.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.043.

Le 3 janvier 2003 à 9.30 heures s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société CLOROX (EUROPE) FINANCING, S.à r.l., avec siège social à 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Ladite société a été constituée par acte du notaire Gérard Lecuit de résidence à Luxembourg, en date du 12 juillet 1999.

L'assemblée est présidée par M. Roel Schrijen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. Esther Boers - de Vries.

Il appelle aux fonctions de scrutateur M. Ingrid Vel.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par ces actionnaires ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires représentés et, à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée par les parties demeure annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Monsieur le Président déclare le suivant:

1. Qu'il résulte de la liste de présence susmentionnée que les 3800 actions B d'une valeur nominale de USD cinquante (50) chacune et les 722 actions A d'une valeur nominale de USD cinquante (50) chacune, représentatives de l'intégralité du capital social de la société de USD deux cent mille cent (266.100,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

2. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Approbation du transfert de 722 parts sociales «class A» avec une valeur nominale de USD 50,- chacune de TRADING VENTURES, LLC à TRADING VENTURES S.L.

Ces faits exposés, constatés et reconnus exacts par l'assemblée.

Ensuite l'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le transfert de 722 parts sociales «class A» avec une valeur nominale de USD 50,- chacune de TRADING VENTURES, LLC à TRADING VENTURES S.L.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Fait et exécuté à Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 28, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07420/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

WORKOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) CAPE GARDEN FINANCIAL LTD, société de droit des British Virgin Islands, avec siège social à 325 Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2nd Floor, Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Madame Maria Dennewald, docteur en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée en date du 3 décembre 2002.

2) SHEYENNE HOLDINGS INC., société de droit des British Virgin Islands, avec siège social à 325 Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2nd Floor, Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Madame Maria Dennewald, docteur en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée en date du 3 décembre 2002.

Les procurations prémentionnées, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: WORKOM S.A., société anonyme.

Art. 2. La Société est constituée pour durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous billets, valeurs, titres négociables et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option d'achat ou d'échange, de négociation et de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ou encore à d'autres entreprises, qu'elles soient liées à la Société ou au groupe de sociétés auquel elle appartient ou non, tous concours, prêts, garanties, avances ou financements directs. La Société peut également accomplir toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à son objet social.

La société a encore pour objet l'accomplissement habituellement et à titre professionnel ou occasionnellement de toutes opérations commerciales, patrimoniales, industrielles, et encore toutes opérations d'export et d'import, d'achat et de vente pour son compte ou pour celui de tiers et à titre d'intermédiaire de tous biens économiques, entités commerciales ou industrielles, patrimoniales, mobiliers ou immobiliers, de même que toutes opérations financières se trouvant directement ou indirectement en relation avec les activités susvisées et son objet social en général et de nature à en favoriser l'accomplissement ou en promouvoir l'extension. Cet objet comprend aussi les activités de conseil et la prestation de tous services intermédiaires et auxiliaires de nature à favoriser ces mêmes opérations.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception

de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non-associés.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises aux membres du conseil d'administration par écrit qui font connaître leurs décisions par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social le requièrent par un demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission aux assemblées générales des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. CAPE GARDEN FINANCIAL LTD, préqualifiée, trois cent quatre-vingt-dix-neuf actions,	399
2. SHEYENNE HOLDING INC., préqualifiée, une action,	1
Total: quatre cents actions,	<u>400</u>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quarante mille euros (EUR 40.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ 1.400,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Maria Dennewald, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,
- Madame Catherine Dessoy, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

- Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Troisième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2008.

Cinquième résolution

Le siège social est établi à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

Sixième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer un ou plusieurs administrateurs-délégués qui pourront engager la société sous leur signature unique pour tous actes et opérations dans le cadre de l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Dennewald, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 67, case 5. – Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

P. Frieders.

(07479/212/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS INNOVATIFS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 70.101.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 20 janvier 2003 au siège social de la société que:

1) Monsieur François Manti, demeurant à L-2449 Luxembourg; 11, boulevard Royal est nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2005 en remplacement de Mademoiselle Martine Even démissionnaire avec effet au 1^{er} février 2002.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 37, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07417/309/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

NEI AARBECHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7351 Helmdange, 7, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 25.009.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(07403/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

NEI BAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7351 Helmdange, 7, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 36.913.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(07404/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

LES MUST DE CARTIER, Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 6, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 56.309.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07405/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

IMMACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, 9, allée J.W. Léonard.
R. C. Luxembourg B 68.537A.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07409/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

GIMBLE INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 79.265.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion des actionnaires du 22 janvier 2003 que les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de catégorie A de la société, leurs mandats prenant fin après l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels 2002:

- M. Christopher Morrish, Investment Manager, demeurant au 17 Woseley Road, London W4 5EG (United Kingdom)
- M. Ah Boon Tsun, Investment manager, ayant son adresse professionnelle à GIC REAL ESTATE 8th Floor, 33 Old Broad St, London EC2N 1 HZ (United Kingdom)

Il résulte également de ce même procès-verbal que Monsieur Thillens a démissionné avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de catégorie B et que Monsieur Hoffmann a démissionné avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de catégorie A.

Décharge leur a été accordée pour l'exécution de leur mandat.

Munsbach, le 22 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 34, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07410/501/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

LUX CATERING FINANCIAL S.A. Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 80.025.

Assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement

L'an deux mille trois, le sept janvier.

S'est réunie l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement des actionnaires de la société anonyme LUX CATERING FINANCIAL S.A. Soparfi ayant son siège à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 80.025.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Denis Colin, expert-comptable, demeurant à L-1371 Luxembourg, 31 Val Sainte-Croix.

Il est appelé aux fonctions de secrétaire Monsieur Jonathan Beggato, directeur comptable, demeurant à L-1371 Luxembourg, 31 Val Sainte Croix.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur René Lavaillotte, directeur de société, demeurant à L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer.

Le bureau constate:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la situation du siège social.
- 2.- Démission de trois administrateurs et nomination de trois nouveaux administrateurs.

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la situation du siège social de la prédite société en le fixant désormais au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, constate la démission de:

- la société MILKEN HOLDING CORPORATION
- la société FENWAY OVERSEAS LTD
- la société E-VENTURES CORPORATION

de leur fonction d'administrateur à compter de ce jour.

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide à l'unanimité, la nomination comme nouveaux administrateurs:

- Jonathan Beggato, directeur-comptable, demeurant à L-1371 Luxembourg, 31 Val Sainte Croix
 - Hervé Brouty, employé privé, demeurant à L-2538 Luxembourg, 3 rue Nicolas Simmer
 - René Lavaillotte, directeur de société, demeurant à L-2538 Luxembourg, 3 rue Nicolas Simmer
- à compter de ce jour.

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 39, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07412/505/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

HOLDING D'INVESTISSEMENT ET DE PLACEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 75.809.

Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 23 décembre 2002

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

De transférer le siège de 4a, bd G.-D. Charlotte, L-1330 Luxembourg
au 10, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Signatures

Le bureau

Enregistré à Mersch, le 24 janvier 2003, vol. 129, fol. 31, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(07459/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

MAGIC PHONE GROUP S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 60.302.

Meeting of Shareholders and Board of Directors

September 4, 2002

A meeting of shareholders («the Shareholders») of MAGIC PHONE GROUP S.A. (the «Shareholders») was held by notice duly given on the above date at 9:45 am at 1310 Villa Street, Mountain View, California, USA. John LaMacchia was present. Luc Deleu and Mike McCue attended by telephone. Also attending the meeting, as guests, were Bob Komin, Ben Lyon and Peter Leys. Mr Deleu kept the minutes of the meeting. The meeting of Shareholders was followed immediately by a meeting of the Board.

Shareholders Meeting Overview

Mike McCue welcomed everyone to the meeting, observed that the Shareholders were present and convened the meeting.

Election of Directors

The Shareholders elected a new Board of Directors consisting of Mike McCue, John LaMacchia and Luc Deleu.

Adjournment

There being no further business, the meeting of Shareholders was adjourned at 9.50 am.

Meeting of the Board of Directors

John LaMacchia welcomed everyone to the meeting, observed that all Board members were present and convened the meeting.

Election of General Manager

The Board of Directors appointed Luc Deleu to serve, without additional remuneration, as General Manager of MAGIC PHONE GROUP S.A., to serve at the pleasure of the Board.

Mr. Deleu accepted the position without additional remuneration. Mr Deleu was empowered to continue his search for a purchaser of MAGIC PHONE GROUP S.A.

Adjournment

There being no further business, the meeting of the Board of Directors was adjourned at 10.00 am.

J. LaMacchia / M. McCue / L. Deleu

Directors MAGIC PHONE GROUP S.A.

On behalf of TELLME NETWORKS, INC, 100% Shareholder

Enregistré à Capellen, le 23 janvier 2003, vol. 139, fol. 67, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signatures.

(07413/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

BUREAU D'EXPERTISES VETERINAIRES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur.

R. C. Luxembourg B 57.274.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(07414/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

BALLAST NEDAM INTERNATIONAL PRODUCT MANAGEMENT LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R. C. Luxembourg B 83.653.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 27, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(07460/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

**GRANDOPTICAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. SERVICE OPTIQUE LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 55.877.

Constituée par-devant M^e Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 19 juillet 1996, acte publié au Mémorial C n° 553 du 29 octobre 1996, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 21 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 721 du 4 septembre 2001.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 21, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRANDOPTICAL LUXEMBOURG S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

(07515/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

**GRANDOPTICAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. SERVICE OPTIQUE LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 55.877.

Constituée par-devant M^e Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 19 juillet 1996, acte publié au Mémorial C n° 553 du 29 octobre 1996, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 21 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 721 du 4 septembre 2001.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 21, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRANDOPTICAL LUXEMBOURG S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

(07514/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.

GRANDOPTICAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 55.877.

—

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

M. Daniel Abittan, Président du Directoire de GRAND VISION S.A., CH-1096 Gland, Président du Conseil d'Administration

M. Frédéric Vitre, Directeur Général de GRAND VISION BELGIUM, B-1180 Bruxelles, administrateur-délégué

M. Elie Vannier, Directeur Général et Financier de GRAND VISION S.A., CH-1006 Lausanne, administrateur

M. Jean-Luc Selignan, Directeur Général et du Développement de GRAND VISION S.A., F-75016 Paris, administrateur

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'année 2002, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Commissaire aux Comptes

KPMG AUDIT, réviseurs d'entreprises, Bruxelles

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour GRANDOPTICAL LUXEMBOURG S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

(07516/537/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2003.
